Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20200716-D60-20-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 60.20 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :
- En exercice : 89
- Présents ou représentés : 88
- Votants : 88

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

Le seize juillet deux mille vingt, à quatorze heures, le conseil de communauté dûment convoqué le neuf juillet deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire dans le complexe sportif des Marres – Chemin de la Machine Fixe (commune de Sisteron).

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Philippe PEYRE représenté par sa suppléante, Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN
  - M. Robert GARCIN
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
  - M. Maurice BRUN
  - Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
  Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20200716-D60-20-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-Josée DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Fabrice FROMENT
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Franck PERARD
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI
  - M. Nicolas LAUGIER
  - Mme Cécilia LOUVION
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ
  - M. Patrick CLARES
  - M. Sylvain JAFFRE
  - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Cyril DERDICHE
  - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL
  - M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

Absent non représenté :

- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE

La séance a été ouverte par M. Daniel SPAGNOU qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20200716-D60-20-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Le conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Mme Emilie SCHMALTZ, benjamine de l'assemblée.

A partir de l'installation du conseil communautaire et jusqu'à l'élection du président, en application de l'article L.5211-9 du CGCT, les fonctions de Président ont été assurées par M. Daniel SPAGNOU, doyen d'âge de l'assemblée.
Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 88 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

ORDRE DU JOUR : Election du président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch

Le doyen d'âge rappelle que l'élection du président se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue.
Si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire désigne 2 assesseurs : M. Florent ARMAND et M. Cyril DERDICHE

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.
Un candidat est déclaré : Daniel SPAGNOU
Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.
Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 88
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 32
- Suffrages exprimés : 56
- Majorité absolue : 29

Suffrages obtenus :

- M. Daniel SPAGNOU : 56 voix

M. Daniel SPAGNOU est élu au premier tour à la majorité des suffrages exprimés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1 et L.5211-9,
Vu les résultats de scrutin,
Le conseil communautaire proclame M. Daniel SPAGNOU président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, et le déclare installé.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU